

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° 7 : Adoption de nouveaux tarifs – Pack adhésion « secrétaire général de mairie »

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 28 novembre 2024

Etaient présents : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Armelle CASSIN, M. Patrice CESBRON, Mme Maryline GELLEE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Catherine JUNIN, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

- MME Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

Dans le cadre du plan d'actions global dédié au métier de secrétaire général de mairie, M. le Président et le Bureau proposent au Conseil d'administration de mettre en place un « pack adhésion Secrétaire général de mairie » d'accès à certaines ressources dans les conditions suivantes :

Accompagnements proposés dans le pack adhésion :

- Conseils téléphoniques
- Plateforme d'échanges + boîte à outils + veille règlementaire
- Journées à thèmes
- Suivi post-formation, sur une période de 6 mois à la prise de poste, des personnes ayant suivi les dispositifs proposés par le CDG79 (formation de secrétaire général de mairie remplaçant ; diplôme universitaire...)

- Accompagnement possible des secrétaires généraux de mairie en prise de poste et recrutés sans formation préalable, sur tarification préférentielle
 - o Commune adhérente : 35 € / heure
 - o Commune non adhérente : 70 € / heure

- Accompagnement possible des collectivités sur difficultés spécifiques d'urgence, sur tarification préférentielle (« SOS Mairie »)
 - o Commune adhérente : 35 € / heure
 - o Commune non adhérente : 70 € / heure

M. Le Président propose au Conseil d'administration un forfait par strate démographique :

- Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
- Communes de 2 000 à 3 500 habitants : 300 €/an
- Accompagnement et intervention mentionné dans le pack adhésion :
 - o Commune adhérente : 35 € / heure
 - o Commune non adhérente : 70 € / heure

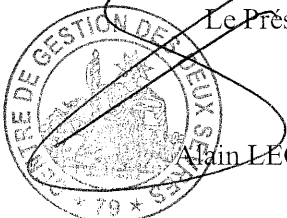
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ACCEPTE la création d'un « pack adhésion Secrétaire général de mairie » destiné aux collectivités du département, fixé à 35 € / heure pour une commune adhérente au service et à 70 € / heure pour une commune non adhérente ;
- ACCEPTE la mise en place d'accompagnement possible pour des situations susmentionnées, sur tarification préférentielle de 35 € / heure pour une commune adhérente, et 70 € / heure pour une commune non adhérente ;
- FIXE un forfait d'adhésion par strate démographique de :
 - Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
 - Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
 - Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
 - Communes de 2 000 à 3 500 habitants : 300 €/an
 - Accompagnement et intervention mentionné dans le pack adhésion :
 - o Commune adhérente : 35 € / heure
 - o Commune non adhérente : 70 € / heure
- AUTORISE M. Le Président ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE



Délibération télétransmise en Préfecture le :
Accusé réception le :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 20 DEC. 2024

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : 20 DEC. 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE